

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue au 773, chemin Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0, le 8 février 2016 à 20 h 00 au lieu et à l'heure ordinaires des séances :

Sont présents : messieurs Normand Lamarche, Serge Grégoire, Sylvain Charron et Jean Sébastien Vaillancourt, conseillers, ainsi que madame Luce Lépine, conseillère, formant quorum sous la présidence de madame Monique Monette Laroche, mairesse.

Est également présent monsieur Jean-François René, directeur général.

À 20 h, la mairesse déclare la séance ouverte.

Absent : Monsieur Sylvain Harvey

No 5474-02-16
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que proposé.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Mot de la mairesse et des conseillers
3. Questions écrites d'intérêt public
4. Adoption du procès-verbal du 11 janvier 2016

5. Finances, Administration et Greffe

- 5.1.1 Comptes payés et à payer
- 5.1.2 Dépôt des états comparatifs et états financiers
- 5.2 Autorisation de dépenses
- 5.3 Avis de motion – Projet de règlement n° 397-2016 divisant le territoire de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs en districts électoraux
- 5.4 Vente pour taxes
- 5.5 Demande d'appui relativement à l'intention du ministère des Transports du Québec (MTQ) de démolir le viaduc de la sortie 58
- 5.6 Augmentation de la marge de crédit
- 5.7 Avis de motion – Règlement n° 398-2016 autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour les travaux de mise aux normes du centre communautaire
- 5.8 Acceptation de plans et devis – Travaux de mise aux normes du centre communautaire

- 5.9 Dépôt du rapport concernant l'évaluation du maintien de l'équité salariale
- 5.10 Invitation au souper-bénéfice annuel du diocèse de Saint-Jérôme
- 5.11 Demande de don – Maison de soins palliatifs de la Rivière-du-Nord

6. Travaux publics

- 6.1 Autorisation de procéder à des appels d'offres – Service des Travaux publics
- 6.2 Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Achat de chlorure comme abat-poussière pour l'année 2016
- 6.3 Enseignes de chemins

7. Loisirs, Culture et Vie communautaire

- 7.1 Salaires 2016 des employés à temps partiel de la bibliothèque
- 7.2 Salaires 2016 des employés du camp de jour Magicoparc
- 7.3 Autorisation de procéder à des appels d'offres – Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
- 7.4 Tarification du camp de jour Magicoparc
- 7.5 Location d'un chapiteau pour le camp de jour et festivités en 2016
- 7.6 Embauche de la coordonnatrice du camp de jour
- 7.7 Subventions aux organismes locaux
- 7.8 Brunch - Reconnaissance des bénévoles
- 7.9 Renouvellement d'adhésion à l'Association du loisir municipal Laval-Laurentides

8. Urbanisme

9. Sécurité publique et Incendie

- 9.1 Acceptation – Démission de deux pompiers

10. Environnement

- 10.1 Formation de la Fédération québécoise des municipalités
- 10.2 Embauche d'une employée saisonnière au Service de l'Environnement
- 10.3 Dépôt du rapport annuel d'échantillonnage des eaux de surface pour l'année 2015
- 10.4 Dépôt du rapport final du plan de conservation des milieux humides
- 10.5 Achat de bacs
- 10.6 Offre de service professionnel – Nouveau puits municipal

11. Varia
12. Correspondance
13. Période de questions
14. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mot de la
maire
et des conseillers

La mairesse et les conseillers font rapport verbal aux citoyens relativement aux différents dossiers d'actualités.

Question
écrite d'intérêt
public

Lettre de monsieur Jacques Geoffrion.

No 5475-02-16
Adoption du
procès-verbal
du 11 janvier 2016

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'approuver le procès-verbal du 11 janvier 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 5476-02-16
Comptes payés
et à payer

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter la liste des comptes payés au 31 janvier 2016 pour un montant de 640 578, 56 \$ - chèques numéros 12557 à 12564 et 12632 à 12636.

D'accepter la liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2016 au montant de 93 767,01 \$ - chèques numéros 12643 à 12714.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt des états
comparatifs et
états financiers

Les états comparatifs et états financiers au 31 janvier 2016 sont déposés au Conseil.

No 5477-02-16
Autorisation de
dépenses

Attendu que certaines factures totalisent des sommes excédant 2 500 \$ chacune.

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses suivantes :

David Riddell Excavation Transport (déneigement – circuit A)	37 368,67 \$
9275-0082 Québec inc. (déneigement - circuit B)	48 029,10 \$
Sani-Services G. Thibault inc.	18 979,37 \$
Sani-Services G. Thibault inc.	7 698,71 \$
Banque Nationale Financière	3 135,20 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	174 945,00 \$
Réseau BIBLIO des Laurentides	17 019,00 \$
Tricentris, centre de tri	7 719,43 \$
Le Carrossier CT	4 523,54 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	44 992,00 \$
Renée Dion, graphisme et illustration inc.	6 074, 02 \$
SSQ Groupe financier	3 930,14 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion –
Projet de règlement
n° 397-2016 divisant
le territoire de
la Municipalité
de Sainte-Anne-
des-Lacs en
districts électoraux

Avis de motion est donné par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, de la présentation à la prochaine séance du projet de règlement n° 397-2016 divisant le territoire de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs en districts électoraux.

No 5478-02-16
Vente pour
taxes

Attendu que la Municipalité veut vendre par le biais de la MRC des Pays-d'en-Haut les immeubles dont les taxes municipales et les droits de mutation ne sont pas payés (C.M. 1022 et suivants);

Attendu que le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé une liste des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales et droits de mutation;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil accepte la liste des personnes endettées envers la Municipalité pour les taxes municipales et droits de mutation;

Que le Conseil ordonne la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

Que Me Carole Forget, notaire, soit mandatée pour effectuer les recherches nécessaires au bureau de la publicité des droits pour la préparation de la vente pour taxes;

Que le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à retirer de cette vente tout immeuble pour lequel les taxes et droits de mutation au 31 décembre 2015 auront été payés ou pour lequel une entente de paiement aura été conclue;

Que la technicienne en comptabilité est autorisée à imputer au compte de taxes de chaque citoyen en défaut les frais de courrier recommandé, frais de huissier et frais de recherches pour courrier retourné en cas d'adresse inexistante;

Que cette liste soit transmise au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Pays-d'en-Haut;

Que le directeur-général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs soit mandaté pour assister à cette vente et se porter adjudicataire des immeubles pour lesquels aucune offre n'est faite ou sur certains immeubles définis par le Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Technicienne en comptabilité

No 5479-02-16
Demande d'appui
relativement à
l'intention du
ministère des
Transports du
Québec (MTQ) de
démolir le viaduc
de la sortie 58

Attendu l'intention du ministère des Transports du Québec (MTQ) de démolir le viaduc à la hauteur de la sortie 58 de l'autoroute des Laurentides;

Attendu que cette infrastructure routière accueille normalement plus de 2 500 véhicules quotidiennement;

Attendu que ce geste de la part du MTQ représenterait une augmentation d'achalandage sur le viaduc à la hauteur de la sortie 57;

Attendu que la démolition séparera la Municipalité de Piedmont en deux;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de Sainte-Anne-des-Lacs appuie la municipalité de Piedmont dans ses démarches afin d'empêcher la démolition du viaduc à la hauteur de la sortie 58 de l'autoroute des Laurentides (pont Raymond) par le ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Municipalité de Piedmont

No 5480-02-16
Augmentation
de la marge de
crédit

Attendu que la Municipalité détient une marge de crédit avec le Centre financier aux entreprises Desjardins de Saint-Jérôme;

En conséquent de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

De demander au Centre financier aux entreprises Desjardins d'augmenter la marge de crédit de la Municipalité à 750 000 \$ et d'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents pertinents pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Technicienne en comptabilité

Avis de motion –
Règlement n° 398-
2016 autorisant un
emprunt de
400 000 \$ pour les
travaux de mise
aux normes
du centre
communautaire

Avis de motion est donné par monsieur Sylvain Charron, conseiller, de la présentation à la prochaine séance du règlement n° 398-2016 autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour les travaux de mise aux normes du centre communautaire.

No 5481-02-16
Acceptation de
plans et devis –
Travaux de mise
aux normes
du centre
communautaire

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter les plans et devis préliminaires préparés par Bellemare & Gilbert, architectes pour les travaux de mise aux normes du centre communautaire.

De lancer un appel d'offres pour la réalisation desdits travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Technicienne en comptabilité

Dépôt du rapport
concernant
l'évaluation du
maintien de l'équité
salariale

Le rapport concernant l'évaluation du maintien de l'équité salariale est déposé au Conseil.

No 5482-02-16
Invitation au super-
bénéfice annuel du
diocèse de Saint-
Jérôme

Il est proposé par monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser madame Monique Monette Laroche à faire l'achat d'un billet pour le super-bénéfice annuel de l'évêque du diocèse de Saint-Jérôme qui se tiendra le 15 mars 2016 au Centre culturel et communautaire Thérèse-De Blainville au coût de 150 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Technicienne en comptabilité

No 5483-02-16
Demande de don –
Maison de soins
palliatifs de la
Rivière-du-Nord

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accorder un don au montant de 100 \$ à la Maison de soins palliatifs de la Rivière-du-Nord dans le cadre de la campagne *On se DONne des ailes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Maison de soins palliatifs de la Rivière-du-Nord
Technicienne en comptabilité

No 5484-02-16
Autorisation de
procéder à des
appels d'offres –
Service des
Travaux publics

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur du Service des Travaux publics à procéder à un appel d'offres pour l'année 2016 pour chacun des projets suivants :

- Asphaltage des chemins
- Balayage des chemins
- Déneigement des chemins
- Déneigement du chemin Sainte-Anne-des-Lacs (MTQ)
- Dynamitage
- Fauchage des chemins
- Lignage de certains chemins
- Matériel recyclé
- Pierre concassée
- Pulvérisation d'asphalte
- Rapiécage de chaussée
- Scellement de fissures d'asphalte

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne en comptabilité

No 5485-02-16
Mandat à
l'Union des
municipalités
du Québec –
Achat de
chlorure comme
abat-poussière
pour l'année
2016

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2016;

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

Attendu que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2016;

Que la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

Que la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Union des municipalités du Québec
Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne en comptabilité

No 5486-02-16
Enseignes de
chemins

Attendu qu'une décision a été prise par le Conseil municipal de changer les enseignes de chemins afin qu'elles soient plus lisibles;

Attendu qu'une dépense de 10 000 \$ attribuée aux enseignes de chemins est prévue au budget 2016;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs désire s'assurer que toutes les enseignes sont fabriquées exactement de la même façon et qu'il est plus probable d'atteindre cet objectif en accordant le contrat à la même entreprise qui a fabriqué les enseignes en 2013;

Attendu que l'entreprise Spectralite a proposé de fabriquer trois cents (300) enseignes pour la somme de 35,50 \$ par enseigne, taxes en sus;

Attendu que le prix par enseigne en 2013 était de 35 \$;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter l'offre de service de l'entreprise Spectralite pour la fabrication d'enseignes de chemins au prix de 35,50 \$ par enseigne, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne en comptabilité

No 5487-02-16
Salaires 2016
des employés
à temps partiel
de la
bibliothèque

Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que le salaire des employés à temps partiel de la bibliothèque demeure inchangé pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Technicienne en comptabilité

No 5488-02-16
Salaires 2016
des employés
du camp
de jour
Magicoparc

Attendu qu'il est important d'offrir des salaires compétitifs afin que les jeunes désirent travailler dans notre municipalité;

Attendu que le personnel du camp de jour Magicoparc a des responsabilités importantes entre autres, la sécurité des enfants;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accorder une augmentation de salaire de 1,3 % aux employés du camp de jour Magicoparc pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Technicienne à la comptabilité

No 5489-02-16
Autorisation de
procéder à
des appels d'offres –

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la

Service des
Loisirs, de la
Culture et de
la Vie
communautaire

Vie communautaire à procéder à un appel d'offres pour l'année 2016 pour chacun des projets suivants :

- Appariteur-concierge
- Entretien paysager et aménagements paysagers
- Entretien des parcs municipaux et espaces verts

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Technicienne en comptabilité

No 5490-02-16
Tarification du
camp de jour
Magicoparc

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que les tarifs du camp de jour Magicoparc 2016 soient les suivants :

Résident de 5 à 8 ans			Résident de 9 à 13 ans		
	Été	Semaine		Été	Semaine
1 ^{er} enfant	535 \$	120 \$	1 ^{er} enfant	600 \$	130 \$
2 ^e enfant	435 \$	120 \$	2 ^e enfant	500 \$	130 \$
3 ^e enfant	335 \$	120 \$	3 ^e enfant	400 \$	130 \$
4 ^e enfant et +	235 \$	120 \$	4 ^e enfant et +	300 \$	130 \$
Non-résident de 5 à 13 ans	800 \$	137 \$			

Ces tarifs incluent toutes les sorties ou activités spéciales au camp, ainsi que le laissez-passer pour les glissades d'eau de Saint-Sauveur pour les enfants visitant le camp de jour pour une période de plus de quatre semaines.

Chandails obligatoires : 15 \$ chacun

Service de halte-garderie :

- Livret de 10 coupons : 56 \$ (1 coupon par période, matin ou soir);
- 28 \$ par semaine (payable le vendredi précédent)
- 150 \$ pour l'été complet, payable à l'inscription seulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie Communautaire
Technicienne en comptabilité

No 5491-02-16
Location d'un
chapiteau pour
le camp de
jour Magicoparc
et les festivités
en 2016

Attendu que des prix ont été demandés pour la location d'un chapiteau pour le camp de jour Magicoparc et les festivités à l'été 2016;

Attendu que la Municipalité a reçu les trois (3) prix suivants :

Entreprise	Coût
ABP Party	5 050,00 \$
Grandchamp chapiteaux	5 075,00 \$

Chapiteaux Classic	5 575,00 \$
--------------------	-------------

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la location d'un chapiteau pour la période du 20 juin 2016 au 22 août 2016 de l'entreprise ABP Party pour les activités du camp de jour Magicoparc et les festivités à l'été 2016, au coût de 5 050,00 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et la Vie communautaire
Technicienne en comptabilité

No 5492-01-16
Embauche
de la
coordonnatrice
du camp
de jour

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'embaucher madame Noémie Dinello-Goupil à titre de coordonnatrice du camp de jour en 2016 au taux horaire de 15,79 \$ pour un total de 581 heures incluant la formation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et la Vie communautaire
Technicienne en comptabilité

No 5493-02-16
Subventions
aux organismes
locaux

Attendu les demandes de subventions des organismes locaux auprès de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs pour l'année 2016;

En conséquent de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accorder un montant de 500 \$ à l'organisme L'Amicale des aînés pour ses activités au cours de l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : L'Amicale des aînés
Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et la Vie communautaire
Technicienne en comptabilité

No 5494-02-16
Brunch –
Reconnaissance
des bénévoles

Attendu que la semaine de l'action bénévole se déroulera du 10 au 16 avril 2016 ayant pour thème « Le bénévolat, un geste gratuit, un impact collectif »;

Attendu qu'il est important de souligner le travail des organismes et des bénévoles sur notre territoire;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'inviter les membres du conseil d'administration de chaque organisme de la Municipalité ainsi que les bénévoles impliqués au Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire, à un brunch qui se tiendra le dimanche 10 avril 2016 à l'Hôtel et spa Mont-Gabriel.

D'autoriser la dépense pour le repas du montant de 24,95 \$ par personne, taxes et service en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et la Vie communautaire
Technicienne en comptabilité

No 5495-02-16
Renouvellement
d'adhésion à
l'Association du
loisir municipal
Laval-Laurentides

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

De renouveler l'adhésion de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs à l'Association du loisir municipal Laval-Laurentides pour l'année 2016 au coût de 50 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et la Vie communautaire
Technicienne en comptabilité

No 5496-02-16
Acceptation –
Démission de
deux pompiers

Attendu la recommandation du directeur de la Sécurité incendie d'accepter la démission de deux pompiers, messieurs Vincent Pelletier et Jayme Damien;

En conséquent de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter la démission de messieurs Vincent Pelletier et Jayme Damien à titre de pompiers à temps partiel de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Service de Sécurité incendie
Technicienne à la comptabilité

No 5497-02-16
Formation de la
Fédération
québécoise des
municipalités

Attendu que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) offre une formation intitulée *Les leviers financiers de la gestion des matières résiduelles* visant à maximiser les subventions auxquelles les organismes municipaux ont droit pour le financement de la gestion des matières résiduelles;

En conséquent de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice du Service de l'Environnement à participer à la formation intitulée *Les leviers financiers de la gestion des matières résiduelles* offerte par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) tenue le 20 février 2016 à Sainte-Agathe-des-Monts au coût de 199 \$ taxes en sus. Tous les frais inhérents à cette formation seront payés par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service de l'Environnement
Technicienne en comptabilité

No 5498-02-16
Embauche
d'une
employée
saisonnière
au Service de
l'Environnement

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'embaucher madame Charlotte Andrews en tant qu'employée saisonnière au Service de l'Environnement pour une durée de seize (16) semaines au taux horaire de 16,20 \$ débutant en juin 2016, à raison de 32,5 heures par semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service de l'Environnement
Technicienne à la comptabilité

Dépôt du rapport
annuel
d'échantillonnage
des eaux de
surface pour
l'année 2015

Le rapport annuel d'échantillonnage des eaux de surface pour l'année 2015 est déposé au Conseil.

Dépôt du mémoire
du plan de
conservation des
milieux humides

Le mémoire du plan de conservation des milieux humides de l'étude de l'Université de Sherbrooke est déposé au Conseil.

No 5499-02-16
Achat de bacs

Attendu que le prix pour un bac noir, 360 litres sans loquet est de 61,53 \$;

Attendu que le prix pour un bac noir, 360 litres avec loquet est de 92,21 \$;

Attendu que la différence de prix est de 30,68 \$;

Attendu que le prix pour un bac brun, 240 litres sans loquet est de 48,55 \$;

Attendu que le prix pour un bac brun, 240 litres avec loquet est de 79,23 \$;

Attendu que la différence de prix est de 30,68 \$;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

De faire l'achat des bacs suivants :

- Bacs noirs 360 litres sans loquets au prix de 61,53 \$ chacun
- Bacs bruns 240 litres avec loquets au prix de 79,23 \$ chacun

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service de l'Environnement
Technicienne à la comptabilité

No 5500-02-16
Offre de service
professionnel –
Nouveau puits
municipal

Attendu que l'hôtel de ville est une institution publique desservant plus de vingt (20) personnes;

Attendu qu'en vertu du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection – RPEP, la Municipalité a des obligations d'offrir une eau potable sécuritaire, saine et de grande qualité;

Attendu que la directrice du Service de l'Environnement a le mandat d'effectuer des démarches pour obtenir des services professionnels afin de compléter les diverses études et démarches pour le futur puits municipal;

Attendu que selon le régime général concernant les contrats municipaux des services professionnels à exercice spécifique permet jusqu'à 24,999 \$ d'octroyer de gré à gré;

Attendu que les différentes études et demandes ministérielles doivent être obligatoirement signées par un membre de l'ordre des ingénieurs ou géologues;

Attendu qu'une liste de firmes professionnelles du document d'information *DADD 6 - liste des consultants en hydrogéologie du gouvernement du Québec*, MAPAC a été utilisée en référence;

Attendu que les cinq professionnels en hydrogéologie suivants ont été contactés afin de recevoir une offre de service professionnel;

Marcel Jolicoeur	Hydrogéologue	Retraite
Ronald Desrochers	Hydrogéologue senior	Consultant en Environnement
Daniel Chabot	Hydrogéologue	Monteval
Mélanie Denoncourt Jean-Marc Lauzon	Hydrogéologue Hydrogéologue senior	TechnoRem inc.
Laurent Samson Audrey Beaudoin	Hydrogéologue Hydrogéologue	LVM

Attendu qu'à ce jour, deux prix ont été reçus :

Ronald Desrochers	Hydrogéologue senior	Consultant en Environnement	20 211,75 \$ + taxes
-------------------	----------------------	-----------------------------	-----------------------------

Mélanie Denoncourt Jean-Marc Lauzon	Hydrogéologue Hydrogéologue senior	TechnoRem inc.	20 700,00 \$ + taxes
--	--	----------------	---------------------------------

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

De retenir les services professionnels de Monsieur Ronald Desrochers, hydrogéologue, relativement au projet du nouveau puits municipal, au prix de 20 211,75 \$ taxes en sus.

Le projet visé consiste à :

- effectuer les études nécessaires (essais de pompage, évaluation du débit, etc.);
- rédiger les rapports pertinents (gestion des analyses, interprétation des résultats);
- rédiger le devis d'appel d'offres pour le puisatier (analyse des prix, choix des foreurs);
- autoriser les demandes ministérielles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service de l'Environnement
Technicienne à la comptabilité

Varia

Correspondance La correspondance des mois de décembre 2015 et janvier 2016 est déposée au Conseil.

Période de questions Le public pose ses questions au Conseil municipal.
Début : 21 h 05
Fin : 21 h 45

No 5501-02-16
Levée de la séance Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité de clore à 21 h 45 la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monique Monette Laroche
Mairesse

Jean-François René
Directeur général et
secrétaire-trésorier